

DEPARTEMENT  
DES PYRENEES - ORIENTALES

MAIRIE  
DE  
**FOURQUES**  
66300

Téléphone: 04 68 38 80 41  
e-mail : mairie.fourques66@orange.fr

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du 2 avril 2025 à 19h00 en mairie

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Madame Fabienne SEVILLA, Maire, ouvre le Conseil à 19H prenant connaissance des pouvoirs et en faisant procéder à l'émargement des membres présents.

Antoine MELGAR est élu secrétaire de séance.

**Présents** : Fabienne SEVILLA, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Mallory CAIZERGUES, Éric CAMA, Chantal DELGADO, Christine COULBAUT. Lionel TEBALDINI, Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO et Gisèle FOURQUET

Absent excusé : Jérôme SARTRE.

Procuration : /

### 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2025.

### 2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Jacqueline LOPEZ, adjointe au Maire, chargée des Finances présente le compte administratif, le vote approuvé à l'unanimité a été effectué sans la présence de Madame le Maire.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>BUDGET</b>	1 106 911,58	1 106 911,58	1 073 830,24	1 073 830,24	2 180 741,82	2 180 741,82
<b>REALISE</b>	1 052 908,00	1 153 590,28	281 077,13	753 929,68	1 333 985,13	1 907 519,96
<b>EXCEDENT</b>	100 682,28		472 852,55		573 534,83	

### 3- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 4- VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2024.

Le Conseil Municipal a décidé de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024, en tenant compte des restes à réaliser 2024 :

- Un solde d'exécution (excédent 001) de la section Investissement (2024) : + 472 852.55 €
- Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement (2024) : + 100 682.28 €

Reste à réaliser de la section d'Investissement :

- En dépenses pour un montant de : 29 336.83 €
- En recettes pour un montant de : 8 802.39. €

SECTIONS	RESULTATS	AFFECTATION		
		R001	R002	R 1068
Exploitation	100 682.28 €		100 682.28 €	0.00 €
Investissement	472 852.55 €	472 852.55 €		0.00 €

### 5- EXAMEN ET VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2025

Le Conseil Municipal a délibéré sur les taux de foncier non bâti et de foncier bâti applicables en 2025 sur la commune de Fourques. Pour rappel, en 2024, les taux n'ont pas été modifiés par rapport à 2023. Il a décidé de ne pas modifier les taux appliqués pour 2025, à savoir :

- Taxe Foncier Bâti : 39.72%
- Taxe Foncier Non Bâti : 41.05 %
- Taxe d'habitation : 15.50 %

### 6- VOTE DU BUDGET 2025

Le budget 2025 de la commune a été proposé par Madame le Maire qui a travaillé avec la commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil Municipal  
 Il a approuvé le budget primitif 2025 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 065 721.26 €	1 065 721.26 €
INVESTISSEMENT	789 554.84 €	789 554.84 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 276.12 €</b>	<b>1 855 276.12 €</b>

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 100 682.28 €  
 L'excédent d'investissement reporté s'élève à la somme de 472 852.55 €

## 7- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Une grande partie des associations qui oeuvrent sur la commune ont déposé une demande de subventions pour l'année 2025. Chacune a décrit les actions qu'elle projetait de mener pour l'année et les besoins financiers pour les réaliser.

A noter que Christine COULBAUT, secrétaire de l'association Tennis club est sortie lors du vote du montant de l'association.

ASSOCIATIONS	Attribué
ACCA	500.00 €
ASDAMA	350.00 €
FOURC'ANIM	6 000.00 €
BIBLIOTHEQUE	1 000.00 €
LES ARTS BUISSONNIERS	600.00 €
KALEIDOSCOPE	600.00 €
ECOLE	2 000.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	350.00 €
FOOTBALL CLUB de FOURQUES	2 500.00 €
LE VENT TOURNE	200.00 €
DANSE TA VIE	200.00 €
DOJO DES ASPRES	500.00 €
TENNIS CLUB	500.00 €

### Dossiers en cours :

Madame Chantal DELGADO indique qu'une partie des élèves de l'école primaire iront à la piscine municipale de Thuir dès le mois de mai pour apprendre à nager.

Les trajets en bus doivent être commandés, les frais sont pris en charge par la commune

Monsieur Eric CAMA demande où en est le dossier sur la chaudière de l'école maternelle pour la demande de subvention NO WATT, Madame le Maire indique qu'elle doit relancer à nouveau l'AMO.

Monsieur Lionel TELBALDINI indique qu'il trouve que l'arrêt de bus de l'Aire de Loisirs n'est pas sécurisé, il préconise l'installation d'une barrière. Après discussion il s'avère que la pose de la barrière empêche l'accès des personnes à mobilité réduite et aux coffres des bus.

Il est envisagé de tracer une ligne jaune continue au sol au-delà de laquelle les enfants ne pourraient pas se tenir et de demander à l'A.S.V.P. de faire de la prévention en y allant le matin pour sensibiliser les enfants au danger.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, clôture la séance à 21h15.

Madame le Maire,

  
Fabienne SEVILLA



Le secrétaire de séance,

  
Antoine MELGAR